

et philosophiques et enfin à appliquer les résultats de ces spéculations dans la législation et l'organisation de l'Etat. Il en est sorti la Révolution Française. Montesquieu et Rousseau développent les idées de l'école du droit de la nature et du droit des gens qui amènent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Et il s'en fallut de peu, que la Déclaration des droits de l'homme fût changée en Déclaration des droits des nationalités.

En dehors de ces idées et principes abstraits, les éléments concrets collaboraient aussi à cette renaissance. Par la ruine de la société féodale, l'élément démocratique entre nécessairement dans la vie publique. Le peuple commence à participer aux luttes et, dans les combats quotidiens, il s'élève à la conscience nationale, perdue dans les souffrances du passé. Pour que la renaissance pût se réaliser, cet effondrement du système féodal était nécessaire. Avec l'épanouissement de la féodalité, les nations avaient perdu la conscience de leur individualité, avec sa ruine elles pouvaient la regagner. C'est pour cela que la renaissance des peuples apparaît justement à l'époque où les fondements de l'ancien régime commencent à s'ébranler.

Ainsi ces deux éléments, l'un matériel et économique, l'autre spirituel, abstrait et philosophique, ont collaboré à la résurrection des peuples. La renaissance de quelques peuples faibles et opprimés ne nous apparaît donc comme une des faces très intéressantes de ce grand fait social, qu'est le passage de la société féodale, de l'ancien régime à la vie moderne ; ce n'est que la conséquence naturelle et logique de la transformation de la société.